☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : 6000016186 (Modification au contrat et levée de la première option de renouvellement)
Titre de l'appel d'offres : Services d'entreposage, rappel et destruction des documents.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Démarche et conclusion (suite):

APRÈS :

15.01 Expiration

Le Contrat expire à la première des deux éventualités suivantes (i) après une période de TROIS (3) ans à compter de son entrée en vigueur, ou (ii) lorsque le montant de la dépense autorisée par la STM lors de l'octroi du contrat est atteint, à moins qu'il y soit mis fin prématurément conformément aux autres dispositions du Contrat.

15.02 Renouvellement

À son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour un maximum de DEUX (2) périodes additionnelles d'UN (1) an chacune, avec les mêmes termes et conditions prévus dans le Contrat. Pour chaque période d'option, le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de réviser la quantité estimée de consommation. Des modifications aux conditions du prix pourraient être permises lorsque prévues dans la section 2.00 du Contrat. La période de renouvellement expire à la première des deux éventualités suivantes (i) après une période de DOUZE (12) mois, ou (ii) lorsque le montant prévu à l'avis de renouvellement est atteint.

L'exercice de cette ou ces option(s) est à la seule discrétion du DONNEUR D'ORDRE. Lorsque le Contrat prévoit plus d'une période d'option de renouvellement, elles peuvent être prises individuellement ou simultanément. Si le DONNEUR D'ORDRE désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention, par écrit, à l'ADJUDICATAIRE au moins trente (30) jours avant la date d'expiration du contrat.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Démarche et conclusion (suite):

Historique du contrat précédent
Contrat: 6000016186
Nature de l'autorisation: (Contrat de base), Résolution CA-2022-017
Montant autorisé TTI (sans contingence): 332 841,00 $
Période couverte par l'autorisation: du 1er mai 2022 au 30 avril 2025
Adjudicataire: ACCESS Information Management of Canada ULC

La présente recommandation vise à autoriser l'exercice de la première (1re) option de renouvellement d'une durée de douze (12) mois conformément au contrat 6000016186. Le montant pour la présente option de renouvellement est de 239 677,00 $ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 572 518,00 $ toutes taxes incluses.